

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [2]

Rubrik: Dossier : la ménagère, une travailleuse

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La ménagère, une travailleuse

Une image, un symbole : la femme en tablier, un foulard noué sur les cheveux, armée d'un balai, d'un torchon. Elle traque le grain de poussière.

Image du passé. Aujourd'hui les petites filles, sitôt revenues de l'école, ne mettent plus leur tablier. Aux heures de loisir, elles ne sont pas obligatoirement occupées à des travaux d'aiguille. Elles ont le droit de lire, de rester oisives devant la télé. Et les garçons apprennent, eux aussi, à cuisiner, à repasser. Les jeunes papas savent nourrir, laver, langer les poupons.

Que s'est-il passé ?

La poussière aurait-elle disparu ? Ou bien la laisse-t-on tranquillement où elle est ? La femme en tablier n'existe-t-elle plus ?

La réalité est double. Il y a effectivement moins de poussière — et de blanche, elle est devenue noire — depuis le godronnage des rues et l'extension des véhicules à moteur.

Avec les appareils ménagers, les textiles synthétiques, les magasins à grande surface, les nouvelles mœurs ali-

mentaires et vestimentaires, le travail ménager s'est allégé.

Les femmes ont accès à la formation, à l'activité professionnelle. Et elles ont appris à cultiver d'autres idéaux que la traque du grain de poussière.

Il est bien évident que la lessive harassante, le raccommodage sempiternel, la paille de fer et le savon noir ne sont plus que de mauvais souvenirs pour les femmes de plus de trente ans, et de l'histoire ancienne pour les autres.

Mais il est vrai aussi que la nouvelle image de la femme, libérée de cet esclavage, disponible pour des tâches plus rentables, pour des loisirs plus enrichissants — et pour le goût folklorique des recettes de grand-mères, des artisans d'autrefois — ne reflète pas l'entière réalité.

Elle a fait oublier le passé, si proche encore pourtant. Ne cache-t-elle pas aussi un présent méconnu, celui du travail domestique aujourd'hui, des responsabilités qu'il comporte, des renoncements qu'il suppose, et des valeurs qu'il produit ?

Le travail ménager, une vieille histoire...

L'Athénienne « classique » est un parangon de vertu, elle consacre son temps à filer et tisser, elle ne sort de chez elle que pour approvisionner sa famille. Est-ce bien là la descendance de la grande déesse mère des temps préhistoriques ?

Tout d'abord, on ne sait pas si la femme préhistorique était toute puissante, même si ses facultés reproductrices ont été sacralisées dans les statuettes parvenues jusqu'à nous : aucun texte ne le dit.

En revanche, entre l'image que les livres d'histoire classiques — comme tous les livres d'histoire, orientés par une certaine idéologie — et les témoignages de l'archéologie, apparaissent de nombreuses contradictions.

Dans le domaine religieux

En contre-point de la religion officielle persiste un héritage autochtone, proprement méditerranéen. Ainsi, Déméter est toujours accompagnée de sa fille, qu'on appelle Perséphone ou Phéréphatta ou Perséphatta, car les Grecs, venus du Nord, ne savent comment transcrire son nom antique. Ainsi, le culte dyonisiaque est le fait des femmes : les hommes ne sont admis

aux processions que désarmés et masqués et en petit nombre, et le dieu égare l'esprit des femmes qui boudent les processions pour assurer leurs travaux domestiques, ce sont les ménades (voir « Les Bacchantes »).

Dans la vie quotidienne

Certains textes dénoncent déjà le caractère monotone, ennuyeux d'une vie attachée aux travaux de la laine, filage et tissage. En outre, sur des vases, des images de femmes filant montrent que par ce travail elles s'identifient à Athéna, elles s'en font les prêtresses. Une autre série d'images montrent que les jeunes Athéniennes sortaient bel et bien de chez elles pour faire du sport. Mais les historiens classiques tentent de faire glisser ces femmes vers le bas en en faisant des prostituées ou vers le haut pour en faire des amazones. Le fait demeure que dès l'enfance, elles s'entraînaient dans un

sanctuaire d'Artémis voisin d'Athènes, « le modèle religieux autorisant les femmes à pratiquer un style de vie qui paraissait interdit ».

Dans le domaine intellectuel

Les vases témoignent encore que les femmes participent à la littérature, à la poésie, à la musique, à la lyrique chorale. Les Muses sont elles-mêmes prêtresses et servantes divines d'Apollon. Autre façon pour les femmes d'accéder à un statut supérieur et de sortir d'un foyer cloîtré. Les femmes sont souvent présentées entre elles, comme s'il existait un monde féminin indépendant de celui des hommes.

Certes, les femmes ne sont pas les égales des hommes. Elles sont différentes. Elles ne participent pas directement à la vie politique. Mais, au sein de leur domaine, sont-elles inférieures ?

« Dès l'aube de l'humanité, les femmes, à leur place spécifique, ont contribué au progrès des sociétés ; mais plus encore, elles en ont assuré la durée, dans des conditions de survie dont nous n'avons plus aucune idée. Dans cette perspective, l'histoire contemporaine révèle que les hommes sont loin d'être capables de prendre la relève. » Telle est la conclusion d'une étude passionnante de M. Claude Bérard, professeur à l'Université de Lausanne et membre de la mission archéologique suisse en Grèce.** ●

Perle Bugnion-Secretan

* Le Temps Stratégique, N° 3

** Dans une note en bas de page, M. Bérard suggère que les traductions du récit de la Genèse contiennent un contresens. Selon lui, Dieu, dans un premier temps, aurait créé l'homme androgyne, puis dans un second temps « séparé les côtés. Que le contresens ait été soigneusement entretenu, c'est une autre histoire. »



La déesse Perséphone apparaît ici comme la femme soumise, et même craintive, du dieu Hadès. Amphore grecque. (Louvre). (Photo Giraudon).

L'évaluation du travail ménager en Suisse

Pour que le travail ménager soit reconnu, il faut l'évaluer. Mais pour l'évaluer, il ne suffit pas de compter les heures... Telle est la conclusion de l'ASF.



Le travail ménager n'est pas rémunéré par un salaire fixe, excepté pour un petit nombre d'employés de maison. Il n'entre pas dans le calcul du produit national brut. Sur le plan économique, les personnes qui l'exécutent ne comptent pas parmi la population active. On n'accorde souvent que peu d'importance à ce travail, car on a tendance aujourd'hui à évaluer toutes les activités sur le plan financier et à les classer d'après ce critère.

Une image péjorative

Ce travail est accompli en grande partie, si ce n'est exclusivement, par des femmes. Beaucoup d'entre elles, qui n'exercent plus de profession à côté, ont l'impression que ni la société, ni la famille ne donne à ce travail sa juste valeur. Il se forme alors l'image légèrement péjorative de la femme, qui est exclusivement ménagère, économiquement dépendante de son mari, exerçant des activités qu'on ne peut ni contrôler, ni mesurer.

L'utilité d'une évaluation

Les données manquant pour estimer la valeur de ce travail sur le plan financier, il règne la plus grande incertitude lorsqu'il faut demander un dédommagement à une assurance quand, à la suite d'accident, de maladie ou de décès, l'activité de la ménagère et de la mère cesse.

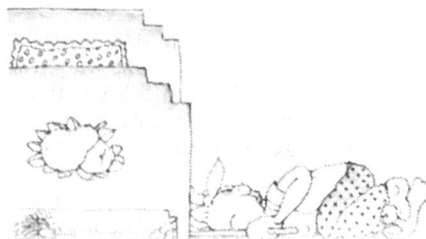
Le but essentiel d'une évaluation est que le travail ménager non rétribué soit estimé à sa juste valeur, par les femmes elles-mêmes et par la société, et que lui soit donnée une place équitable dans l'économie.

L'évaluation du travail ménager est difficile, car celui-ci consiste en différentes activités, et le temps qui leur est consacré varie considérablement selon la grandeur, la composition de la famille et les objectifs que l'on désire atteindre.

L'analyse de contenu du travail ménager

L'Alliance de sociétés féminines suisses (ASF) s'est mise à la tâche dès 1975 pour évaluer ce travail.

Une de ses commissions a chargé une femme ingénieur agronome, ETH, ayant suivi en Allemagne une spécialisation en économie domestique, d'analyser le travail ménager accompli dans 7 types de ménage, choisis selon le cycle de la vie (1) :



1. Ménage de célibataire
2. Jeune ménage sans enfants
3. Ménage avec un petit enfant
4. Ménage avec enfants (9, 6, 3 ans)
5. Ménage avec adolescents
6. Ménage de personnes âgées sans enfants
7. Ménage de veuve.

Dans chacun de ces ménages, et par la suite dans 65 autres, l'analyse du travail ménager a été faite en distinguant les onze rubriques suivantes.

1. *Direction du ménage*
Planification, organisation, contrôle en fonction du temps disponible et du financement.
2. *Approvisionnement*
Achat de marchandises et des services en tenant compte de l'offre et du marché.
3. *Nourriture*
Préparation de repas sains et appétissants en tenant compte des différents besoins des membres de la famille.
4. *Nettoyage de la cuisine*
Relaver la vaisselle, nettoyer les appareils.
5. *Entretien du logement*
Nettoyage et petites réparations.
6. *Entretien du linge et des habits*
Lavage à la main et à la machine, séchage et repassage, raccommodage.
7. *Confection et transformation des vêtements*
Travaux de couture, tricot, confection de vêtements et d'objets.
8. *Soins aux enfants*
En bas âge : soins corporels, nourriture, jeux, apprendre à parler. Plus âgés et adolescents : surveiller les devoirs, organisation des loisirs.
9. *Soins aux personnes âgées et aux malades*
Veiller à un mode de vie sain. Discerner les troubles de santé. Appliquer les prescriptions du médecin.



10. *Entretien des plantes et du jardin*
Soigner les plantes d'appartement, du balcon, de jardin.

11. *Animaux domestiques*

On constate que la conception de ménage a été prise au sens large, et certaines activités qui ne sont pas absolument indispensables ont aussi été considérées comme activités ménagères. C'est ainsi qu'il a semblé juste d'inclure confection et transformation (objets et vêtements), entretien de plantes et soins aux animaux domestiques pour autant qu'il ne soient pas expressément qualifiés de hobby. (1)

Comment évaluer le travail ménager ?

La première méthode qui fut imaginée fut celle du *calcul des heures*.

Dans une première étude, publiée en allemand en 1977, la commission de l'ASF s'était basée sur le nombre d'heures de travail accomplies pour chacune des 11 rubriques et ce qu'elles auraient été payées sur le marché du travail. Elle était parvenue alors à une moyenne de 10 à 11 francs de l'heure.

Cette méthode n'a pas rencontré l'approbation de certaines femmes de la commission de l'ASF ; et surtout l'Institut de recherches économiques de l'Ecole polytechnique de Zurich (BWI), dont on avait utilisé mal à propos la méthode, s'y est opposé. Il estimait que le travail ménager était trop complexe pour pouvoir être évalué en heures de travail. Les éléments psychologiques, la responsabilité... n'entraient pas assez en ligne de compte. Une nurse ne « vaut » pas une jeune mère.

On songea alors à appliquer une autre méthode, celle de l'*estimation globale*. Dès 1979, une nouvelle commission de l'ASF fut mise sur pied, qui collabora pendant deux ans avec un représentant du BWI, spécialiste de l'évaluation des fonctions dans les entreprises.

Il s'agissait d'évaluer en points « valeur-travail », le travail accompli dans un ménage. Soixante-cinq cas ont été évalués, mis sur ordinateur, contrôlés. Pour chacun, les critères d'évaluation ont été appliqués afin d'obtenir son nombre de points valeur-travail, le maximum étant 1 000.

Les critères sont les suivants :

1. *Exigences intellectuelles*, capacité de penser de façon logique et créative (Points valeur-travail max. 175).
2. *Responsabilité* (150).
3. *Esprit d'initiative* (75).
4. *Autorité* (70).
5. *Tact* (50).
6. *Efforts physiques* (160).
7. *Efforts intellectuels* exigés par le travail, fréquence de ces efforts (50).
8. *Sollicitations psychologiques* (90).
9. *Efforts physiques demandés*, fréquence (50).
10. *Inconvénients dus à l'environnement* (50).
11. *Inconvénients dus au travail* (80).



Ainsi pour une femme seule dans une grande villa, éloignée du centre, avec 2 enfants de 10 et 13 ans, on est arrivé à un total de 841,5 points valeur-travail, ce qui correspond à environ Fr. 2 200. — par mois de salaire, nourri, logé (2).

« Combien vaut mon travail ? »

Personnellement je pense que cette méthode d'évaluation globale est la plus adéquate. Elle est souple et tient compte des objectifs et des priorités établis par chaque ménagère ou par chaque couple. Pour être la plus objective possible, cette méthode devrait être appliquée par une commission comprenant des aides familiales, des ménagères, des spécialistes de l'évolution des postes de travail et fonctionner à la demande des tribunaux, des sociétés d'assurances ou des avocats.

Quant à l'évaluation du travail de chaque ménagère qui se demande « combien

Définition du travail ménager

Le travail ménager remplit trois buts essentiels et nécessaires pour la survie de la société :

- préparer et renouveler les forces de travail des personnes vivant au foyer
- permettre l'épanouissement personnel de chaque membre de la famille
- transmettre une culture, une manière de vivre

Dans le travail ménager, les éléments matériels et psychologiques sont intimement liés les uns aux autres. Ainsi la mère et le père transmettent une culture en jouant, consolent en donnant des soins, la mère apprend aux enfants une manière de vivre en préparant et en dispensant les repas, etc. C'est ce qui a fait dire que la ménagère a un *cerveau qui réfléchit, un cœur qui comprend, des mains qui travaillent*.

D'après la brochure « *Evaluation du travail ménager* », publié en allemand par l'Alliance de sociétés féminines suisse, Zurich, 1981.

vaut mon travail ? », c'est un autre problème. D'abord, elle pourrait essayer de l'analyser elle-même, d'en prendre conscience... Mais attention, il y a de la dynamite dans une telle recherche, de l'or aussi.

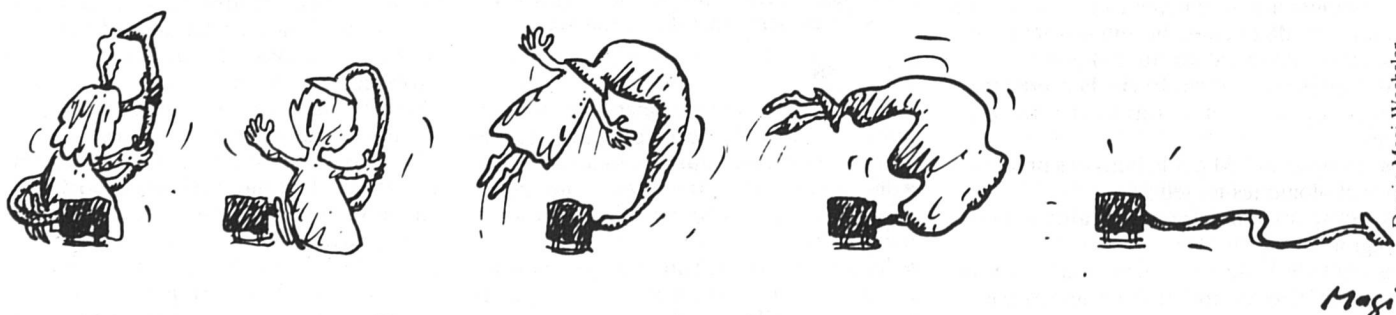
Voilà des siècles que la société enterre cette idée de la reconnaissance économique du travail ménager, et ne veut pas en entendre parler.

Espérons que le colloque qui aura lieu en mars sur ce sujet nous permettra de la déterrer, et de découvrir si la valeur économique du travail ménager est de l'or ou de la dynamite. Peut-être les deux. ●

Jacqueline Berenstein-Wavre

(1) Die Bewertung des Arbeitsplatzes in privaten Haushalten, ASF, 1977, épuisé.

(2) Wertschätzung der Haushaltarbeit, ASF, 1981. Un résumé va paraître en français début 1983. Renseignements : tél. 01/363 03 63.



Dessin Magi Wechsler

Magi

Comment payer le travail non payé ?

L'évaluation du travail ménager ? Un vrai casse-tête chinois. Le BIT vient de publier une étude sur les différentes méthodes qui ont été utilisées.

L'étude de Luisella Goldschmidt-Clermont présente les méthodes qui ont été utilisées pour l'évaluation du travail ménager (TM), de 1921 à nos jours, dans les pays industrialisés. Elle étudie donc uniquement la méthodologie de l'évaluation.

Elle se propose quatre buts :

- souligner la variété des méthodes d'évaluation,
- examiner les fondements économiques de ces méthodes, surtout vis-à-vis des circonstances particulières de l'économie ménagère,
- montrer combien chaque méthode contribue à affirmer l'immensité de la production non-marchande vis-à-vis de la production marchande,
- voir si ces méthodes d'évaluation contribuent à clarifier les mécanismes qui gouvernent les interactions entre le marché et les secteurs qui lui sont extérieurs.

Bien que les analystes ne soient pas tous d'accord quant à la définition des activités ménagères non payées, on peut dire *grosso modo* que ce terme recouvre, dans la majorité des textes, toute activité qui pourrait être pratiquée par un(e) travailleur(euse) payé(e).

Les méthodes

Septante-six analyses sont présentées, dont les raisons d'être principales sont les suivantes :

- établissement, dans le calcul du revenu national, de la contribution des femmes ;
- calcul de la valeur du TM ;
- études précises sur la vie, la production, la productivité et le travail des ménagères ;
- analyse du TM par le biais des processus psychologiques en jeu ;
- comparaison entre vie urbaine et vie en région rurale ;
- coût de l'éducation des enfants en âge pré-scolaire, ou quantité de temps passée avec eux ;



- comparaisons entre le temps imparti au travail dans le marché économique, et celui consacré au TM non payé ;
- expertises pour les décisions judiciaires en cas de décès, divorce, litiges, séparation, etc.

Pour évaluer le TM ou le comparer au travail effectué dans la production du marché économique, on a utilisé deux grandes catégories : le volume, et la valeur, et on les a utilisées pour mesurer le TM sous deux aspects : 1) ce qu'il faut pour produire, c'est-à-dire le travail à fournir et la matière première ; 2) ce qui a été produit.

Le volume

1. Volume de ce qui est engagé, investi dans le processus de production ménagère : (inputs)

a) le travail, exprimé en nombre de travailleurs et en nombre d'heures de travail.

b) les matières premières et l'équipement, exprimés dans les unités appropriées.

2. Volume des biens et services produits (outputs) : il est exprimé en quantité de biens ou de services selon l'analyse.

La valeur

1. Valeur du travail engagé, exprimée en unités monétaires correspondant, sur le marché du travail, aux salaires suivants :

- les salaires des travailleurs qui pourraient être engagés pour effectuer le travail ménager ;
- les salaires des travailleurs qui, dans les entreprises, effectuent des travaux équivalents à ceux effectués dans les ménages ;

- les salaires des travailleurs qui, dans le marché du travail, effectuent des tâches pour lesquelles les qualifications exigées sont les mêmes que celles exigées pour les tâches ménagères ;

● le salaire qu'aurait gagné dans une entreprise la personne qui effectue le travail ménager non payé si elle prenait un emploi ;

- les salaires moyens des travailleurs et travailleuses du marché économique, ou les salaires de base légaux en vigueur ;

● le salaire reçu en espèces par la personne qui effectue le TM non payé (logement, nourriture, habillement, etc.).

2. Valeur des biens et des services produits, exprimée en unités monétaires : la valeur d'un produit ou d'un service égale son prix sur le marché.

Adapter l'évaluation

Après avoir présenté ces différentes approches méthodologiques, Ms Goldschmidt fait des remarques critiques dans le détail desquelles il serait trop long d'entrer ici. En voici cependant quelques-unes :

Aucune méthode d'évaluation du TM ne donne une image complètement satisfaisante de l'importance économique des activités productrices du ménage. Mais parfois, l'application simultanée de différentes méthodes a donné des résultats intéressants.

Suivant le but poursuivi par l'analyste, la méthode choisie sera différente, et différente aussi la manière d'envisager le TM et d'en privilégier certains aspects, au détriment d'autres.

Comment évaluer le temps de TM lorsque la ménagère effectue simultanément deux activités (cuisiner, ou raccommo-der tout en gardant les enfants) ? Comment compter le temps de disponibilité obligatoire (par exemple la présence de quelqu'un pendant le sommeil des enfants) ?

Les conditions du marché du travail influencent les niveaux des salaires. Par exemple, les salaires sont en général plus bas dans les zones rurales que dans les villes. Si l'on tient compte de ces différences, on aboutit à des évaluations différentes pour le TM ; avec ce paradoxe qu'on lui attribuerait une valeur moindre justement là où il est plus lourd, vu le manque d'argent et l'absence de certaines facilités.

Les lois sociales, elles aussi, influencent les niveaux des salaires : la division du travail, notamment (homme = salarié, femme ménagère non salariée), qui a pour conséquence le fait que les femmes, à travail égal, sont moins payées que les hommes. Les analyses qui, pour évaluer la valeur

monétaire du TM, prennent comme base le salaire moyen des travailleuses reflètent cette inégalité. Ainsi, on a calculé qu'en 1971, le TM au Canada représentait 41,1 % du produit national brut si l'on prenait comme base les salaires féminins, et 53 % si l'on prenait comme base les salaires masculins.

« En d'autres termes, la contribution des femmes dans le marché est sous-estimée parce que leur rôle « premier » est dans le ménage. Mais leur contribution économique dans ce même ménage est sous-évaluée parce que leur rôle dans le marché est considéré comme étant seulement secondaire. »

Conclusion de Ms Goldschmidt-Clermont : « L'évaluation économique et socio-économique du TM non payé est importante, malgré les difficultés qu'elle pré-

sente. Nos connaissances des relations entre l'économie de marché et l'économie ménagère, des influences de l'une sur l'autre, sont encore insuffisantes. **Un secteur économique, le ménage, qui consomme à peu près la moitié du travail fourni** (nous soulignons), même dans les sociétés industrielles, mérite plus d'attention et de recherche. Il faut tenir compte de la valeur du TM non payé si l'on veut que les décisions

prises dans le domaine économique, social et de la main-d'œuvre aient un sens ».

Il est très important que l'on montre notre place, notre présence dans la vie économique, qu'on y reconnaisse notre travail. Car, comme l'ont bien montré les théoriciennes de la perspective pour le salaire ménager, derrière la reconnaissance de notre travail, il y a la reconnaissance de nous, tout court. ● Catherine Berthet

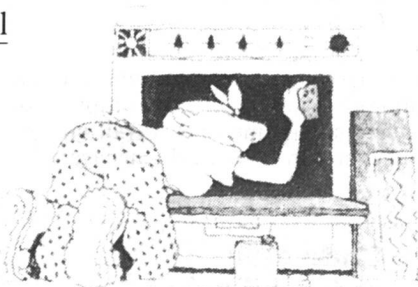
Luisella Goldschmidt-Clermont : **Unpaid work in the household**. A review of economic evaluation methods. International Labour Office, Geneva 1982 English.

En français :

Le travail non payé dans les ménages, présentation des méthodes d'évaluation économique. Collection Femmes, travail, développement.

La perspective d'un salaire ménager

Faut-il rémunérer ou non le travail ménager ? Pour ou contre, les positions sont passionnées. Voici quelques-uns des arguments qui sont apparus ces dernières années dans le débat.



L'obtention d'un salaire pour le travail ménager est une revendication de plusieurs groupes de femmes en Europe et aux Etats-Unis, qui ont démarré au début des années 70. Il nous a paru intéressant de publier certains extraits des textes qui défendent cette thèse. On verra que derrière la lutte pour l'obtention d'un « salaire ménager » se trouve une analyse politique marxiste, selon laquelle les travailleurs ne jouissent pas du revenu total de leur travail puisque leur salaire ne correspond pas à la richesse effectivement créée par leur activité. C'est la même analyse qui ressort des textes en faveur d'un salaire ménager : les ménagères ne recueillent pas les fruits de leur travail, qui profite à d'autres (selon les auteurs : aux hommes, au patronat, au capital etc). Que l'on partage ou non l'analyse politique qui sous-tend ces textes, certaines des idées qui y sont exposées peuvent apporter une contribution utile au débat.

« La revendication du salaire pour le travail ménager est (...) une perspective de départ dont le mérite essentiel est de pouvoir lier immédiatement l'oppression, la subordination et l'isolement de la femme à leur fondement matériel : l'exploitation de la femme » (Dalla Costa et James, voir bibliographie).

C'est une perspective politique, non pas une réclamation pour de l'argent. Si on

l'envisage comme telle, il devient clair que la lutte pour obtenir le salaire « produit une révolution dans nos vies et dans notre pouvoir social en tant que femmes » (*Foyer de l'Insurrection*).

« La force de travail est une étrange marchandise, car ce n'est pas une chose. La capacité de travail réside seulement dans un être humain dont la vie se consume dans le procès de production. Il faut d'abord qu'un sein le porte neuf mois, il faut le nourrir, l'habiller et le former ; puis, quand il travaille, son lit doit être fait, son plancher balayé, son casse-croûte préparé, sa sexualité non pas satisfaite mais calmée, son dîner prêt quand il rentre chez lui,

En 1913 déjà, on parlait de la valeur économique du travail ménager. Voici un extrait d'un article du Dr M. Muret, publié en 1913 dans *Le Mouvement féministe*, devenu plus tard *Femmes suisses*.

« La reconnaissance de la valeur pécuniaire du travail de la femme à son foyer me tient à cœur et je voudrais la voir sérieusement à l'étude ; cette reconnaissance éviterait bien des allusions à la femme qui n'a rien à faire ! »

même s'il est huit heures du matin à son retour de l'équipe de nuit. C'est ainsi qu'est produite et reproduite la force de travail quand chaque jour elle se consume à l'usine ou au bureau. *Décrire cette production et reproduction de base, c'est décrire le travail des femmes.* » (Dalla Costa et James ; nous soulignons).

« Dans la mesure où elle ne participe pas directement à la production sociale, la femme ne se présente pas sur le marché du travail de façon autonome. De même que ceci coupe toutes les possibilités de créativité et de développement de son activité de travail, ceci coupe également toute possibilité d'autonomie sexuelle, psychologique et émotionnelle. » (Dalla Costa et James).

« Une fois que le travail ménager est devenu un attribut féminin, nous sommes toutes déterminées par ce travail. (...) Même si nous ne servons pas un homme précis, nous sommes toutes placées dans une relation de « servante-servi » par rapport à la totalité du monde masculin. » (*Foyer de l'Insurrection*).

« Le salaire ménager est donc une perspective révolutionnaire, parce qu'elle attaque le capital et qu'elle l'oblige à restructurer les relations sociales en des termes qui nous sont plus favorables. » (*Foyer de l'Insurrection*).

Les auteurs ne sont pas tous d'accord en ce qui concerne le salaire ménager. Christine Delphy, pour sa part, estime que le travail ménager, en tant qu'il est mal défini, ne permet pas la revendication d'un salaire.

Se référant à la thèse soutenue par Dalla Costa et James, Delphy argue qu'« il se produit ici un glissement, dû au manque de rigueur qui a permis de définir précisément le travail ménager comme une tâche. Peut-on appeler travail et donc gratuit, les services que l'on se rend à soi-même ? A quelles conditions sociales de production doit

répondre une activité pour être qualifiée de travail gratuit ? Selon nous, seuls peuvent être appelés travail gratuit les services fournis à autrui. »

Pour étayer sa thèse, Delphy prend l'exemple d'un paysan (ou d'une paysanne) qui fait lui-même son pain. « On considère, et à juste titre, qu'il s'est rémunéré lui-même, que, s'il ne cuisait pas son pain, cette cuisson serait bien payée, mais par lui au boulanger, et non à lui. Le prix de la cuisson, il l'a déjà perçu, en l'économisant (...). En revanche, en considérant que, n'ayant pas été payé (en argent), il a de ce fait effectué un travail gratuit, on commet une erreur grossière. En effet, il a été rémunéré, soit en économisant le service du boulanger, soit en consommant un pain de plus. Dans tous les cas, il a été rémunéré : bien ou mal, en termes de calcul monétaire (économie réalisée/temps dépensé, par exemple). Mais ceci importe peu, car il a choisi lui-même sa propre rémunération. (...) Seul mérite l'appellation de « travail gratuit » le travail qui, non payé, n'est pas rémunéré non plus, dans la mesure où il est effectué pour autrui ».

Ce n'est pas, en fait, le travail ménager qui est en cause, mais, toujours selon Delphy, le travail d'épouse. « Le travail ménager ne peut plus être défini comme l'une ou l'autre ou même l'ensemble des tâches qui

Les maisons

Un terrain social encore réservé aux femmes. Là dans les maisons, nous sommes entièrement responsables de l'émotif, de la tendresse, de l'amour, de la sexualité... somme toute, des rapports humains.

Ce n'est pas un hasard si la vie privée nous demande tant d'énergie. Ce n'est pas un hasard si les hommes ne s'en occupent pas. Ce n'est pas un hasard si le monde du travail l'ignore. Ce n'est pas un hasard si le monde militant la camoufle. Ce n'est pas un hasard, c'est une question d'efficacité. Efficacité qui se fait sur notre dos.

Nous sommes sorties de nos maisons. Mais les maisons ne sont jamais sorties de nous. Alors maintenant les maisons s'emportent !
(*Le théâtre des cuisines — As-tu vu ? Les maisons s'emportent — Editions du Remue-ménage 1980 — Québec*)

le composent mais comme une certaine relation de travail, un certain rapport de production : comme tout travail effectué pour autrui dans le cadre du ménage ou de

la famille et non payé. De ce point de vue, il n'existe aucune différence entre le travail « ménager » et le reste du travail des femmes d'agriculteurs et des femmes d'artisans ou de commerçants, entre le travail « ménager » et le travail « professionnel » des « aides familiales » ou familiaux. (...) Les rapports de production caractéristiques du travail ménager ne lui étant pas spécifiques ou n'y étant pas restreints mais caractérisant aussi d'autres types de tâches et de travaux, nous proposons que l'on substitue désormais le concept de travail domestique à celui de travail ménager — car l'objet d'étude est bien le travail gratuit effectué dans la *domus* au sens large et sociologique.

Le définition fautive du travail ménager, ou plutôt la contradiction entre sa définition commune, technique, et l'étude de ses rapports de production a, selon nous, beaucoup limité celle-ci ; la revendication du salaire pour toute tâche ménagère en est une preuve par l'absurde. Elle n'en est pas la manifestation la plus grave cependant. Mais ceci est une autre affaire ».

(Christine Delphy, *Travail ménager ou travail domestique ? in Les femmes dans la société marchande, sous la direction d'Andrée Michel, PUF, 1978, pp. 39 - 54*).

1080 francs par mois

Le Tribunal fédéral fixe à 1 080 francs par mois le « salaire » d'une épouse au foyer de soixante-trois ans.

Le 28 septembre 1982, le Tribunal fédéral a renversé sa jurisprudence concernant les indemnités à verser après accidents mortels sur la route pour des ménagères au foyer.

Dans l'arrêt B., les juges ont tenu compte de l'âge de la défunte (63 ans), du fait que le couple n'avait plus d'enfants à charge, que l'appartement ne comprenait que deux pièces et demie. Ils ont tenu compte également du salaire versé à une femme de ménage à l'époque de l'accident (1976) et l'ont majoré de 3 francs, estimant que le travail domestique d'une épouse est de meilleure qualité que celui d'une femme de ménage ordinaire. Estimant que Mme B. accomplissait dix-huit heures de travail ménager par semaine, les juges ont fixé à Fr. 1 080.— le « salaire » de l'épouse décédée. L'assurance de l'automobiliste fautif devra donc verser des indemnités en conséquence. Le produit de l'activité d'une épouse au foyer était fixé avant à 600 francs par mois par ce même Tribunal fédéral.

Enfin, une reconnaissance et une revalorisation « officielles » du travail ménager.

Code civil et travail ménager

Avant 1912 : la tutelle du mari sur sa femme

Avant l'entrée en vigueur du code civil en 1912, il existait dans la plupart des cantons la « tutelle maritale » qui faisait de l'épouse un être assujéti au bon vouloir de son mari, sans droits. C'est la « puissance maritale » du code Napoléon, le paternalisme dans toute sa gloire.

Aujourd'hui : le mari est le chef, la femme dirige le ménage.

L'article 160 du code civil suisse actuellement en vigueur dit ceci : « Le mari est le chef de l'union conjugale (...). Il pourvoit convenablement à l'entretien de sa femme et des enfants. » ; et article 161 « Elle (la femme) lui (au mari) doit, dans la mesure de ses forces, aide et conseil en vue de la prospérité commune. Elle dirige le ménage ». C'est donc elle qui est responsable du travail ménager.

Demain : le mariage sera désormais fondé sur une relation de partenaires,

le travail ménager partagé et l'époux au foyer « rémunéré ». Voici les modifications du code civil proposées par le Conseil fédéral, et déjà acceptées par le Conseil des Etats. Elles seront discutées au Conseil Na-

tional début 1983 : Article 163 nouveau, « Entretien de la famille » : « Mari et femme contribuent, chacun selon ses facultés, à l'entretien convenable de la famille (...).

Ils conviennent de la façon dont chacun apporte sa contribution, notamment par des prestations en argent, son travail au foyer, les soins qu'il voue aux enfants ou l'aide qu'il prête à son conjoint dans l'exercice de sa profession ou de son industrie. »

Article 164 nouveau, « L'époux au foyer » : « Lorsque l'époux qui voue ses soins au ménage ou aux enfants (...) n'a pas de revenus propres, il a le droit de recevoir régulièrement de son conjoint un montant équitable dont il puisse disposer librement. »

Salaire ménager déguisé

Donc le conjoint, homme ou femme, qui accomplit le travail ménager a le droit de recevoir de l'argent de poche (un montant équitable), dont il ou elle peut faire ce qu'il ou elle veut. C'est un « salaire ménager » déguisé en échange des prestations fournies pour tenir le ménage, élever les enfants... Argent de poche donné non par l'Etat, mais par celui des deux qui « gagne ». ● (jhw)

Sources : Message du Conseil fédéral du 11 juillet 1979, concernant la révision du code civil suisse (Effets généraux du mariage, régimes matrimoniaux, successions).

Gret Haller : pour l'indépendance économique

La féministe Grete Haller, avocate bernoise, a cherché à préciser les termes « indépendance économique » ou « matérielle » utilisés dans le Rapport de la Commission fédérale pour les questions féminines ; le travail ménager est au cœur du problème.



Apparaissant dans ce Rapport*, les termes « indépendance économique » ou « matérielle » ont pris une dimension quasi officielle, bien qu'ils ne soient accompagnés d'aucune définition scientifique. G. Haller tente de les cerner plus exactement et d'en voir l'application possible.**

Notons d'abord que le terme allemand a déjà une signification plus précise mais difficile à rendre élégamment en français. « Versorgungunabhängigkeit », c'est « l'indépendance en matière d'entretien ».

La notion d'indépendance économique s'applique à des situations diverses, aussi — l'entretien de l'adulte qui, n'ayant pas charge d'enfants, doit se subvenir à lui-même, ou

— l'assurance vieillesse, survivants et invalidité de l'époux qui n'a pas de travail rémunéré parce qu'il a charge d'enfants.

G. Haller relève en particulier deux phrases du Rapport :

« C'est aux époux à décider comment ils vont financer la prévoyance-vieillesse de celui qui ne gagne pas sa vie »... « La liberté du mariage ne doit pas être amoindrie par l'appât de la sécurité matérielle ».

Analysant la notion d'indépendance économique, G. Haller distingue, sous-entendus, 4 types de libertés :

- la liberté de se marier ou de se séparer
- la liberté des partenaires de répartir entre eux les obligations d'entretien
- la liberté de pourvoir, en entier ou partiellement ou pas du tout, aux risques vieillesse et invalidité de l'époux qui n'a pas une activité rémunérée
- la liberté de couvrir ce risque par des prestations de solidarité de l'ensemble des assurés.

Le Rapport reconnaît la liberté a) et la liberté b). Il préconise l'établissement de conditions permettant à la liberté d) d'exister (5e recommandation). Mais le Rapport ne va pas assez loin en ce qui concerne la liberté c) ; selon G. Haller, il aurait dû recommander qu'on introduise l'obligation de cotiser pour toutes les personnes n'ayant pas charge d'enfants, et cela même pour un époux qui, sans charge d'enfants, n'exerce pas un travail rémunéré.

G. Haller a exposé dans son livre « Frauen und Männer, Partnerschaft oder Gleichmacherei, Versorgungunabhängigkeit für alle »***, paru en 1980, un modèle pour une société à venir basée sur ce pos-

tulat, même si cet avenir ne doit se réaliser que dans un demi-siècle : toutes les personnes ayant une activité économique, quel que soit leur état civil, sont responsables de leur propre entretien ; en revanche, l'entretien de personnes ayant charge d'enfants, en particulier les pères et mères de jeunes enfants pour qui un travail rémunéré est temporairement impossible, sont assurées par des prestations de solidarité des personnes ayant un travail rémunéré. Ainsi, une personne sans activité économique ne dépendrait pas d'une autre personne pour son entretien. Seulement ainsi son indépendance matérielle serait-elle garantie.

Cela implique une conception nouvelle du travail rémunéré et non rémunéré. Egalement une répartition nouvelle de la masse salariale et des modifications de notre système d'assurances sociales. Egalement quelques dispositions législatives sur les relations entre époux. ●

(Traduction résumée P. B.-S.)

* La Situation de la femme en Suisse, 2e partie, biographies et rôle.

** Article paru dans F-Questions au féminin, N° 1/82.

*** Zyrlogge Verlag, Berne.

Geneviève Heller : « Propre en ordre »

La vocation féminine du maintien de la propreté ne s'est pas imposée toute seule. Dans son livre « Propre en ordre », G. Heller en explique les mécanismes.



Dans l'accomplissement quotidien des tâches domestiques, le maintien de l'ordre et de la propreté nous paraît aller de soi, comme une nécessité parfaitement naturelle. Ce qui est sain est forcément propre. Quoi de plus sain que la nature ? L'eau, l'air, la lumière, l'énergie solaire... Il faut lutter contre la pollution. Mais la propreté des gens, des vêtements, des logements, c'est affaire d'éducation, de bonnes habitudes, depuis toujours et pour tout le monde. Et c'est l'affaire des femmes, naturellement. Entretien, nettoyage, rangement ; travaux ménagers qui doivent être faits et

bien faits, que la femme exerce ou non une activité professionnelle, qu'elle soit ou non aidée, que les autres membres de la famille partagent ou non ses corvées.

L'ordre et la propreté sont des valeurs inconditionnelles. Elles restent, inconditionnellement aussi, imputées à la condition féminine, à un statut économiquement et culturellement dominé, dévalorisé. Pour comprendre comment s'exerce cette domination, il suffit d'imaginer non pas un ménage « mal tenu », mais la revendication féminine du droit à la saleté et au désordre. Où est la femme qui voudrait

l'assumer ? Quelle horreur, n'est-ce pas ! Quelle honte ! Toute femme intériorise ces valeurs comme si son propre honneur, sa propre image de soi était en jeu.

Une telle mentalité n'est pourtant pas inscrite dans la « nature » féminine. Si la division du travail entre les sexes correspond à des mœurs communes à presque toutes les sociétés et à toutes les époques, la vocation féminine du maintien de l'ordre et de la propreté ne s'est imposée que dans l'Europe industrialisée, depuis deux siècles à peine ; et elle ne s'est pas imposée toute seule. ▶

Toutes les femmes suisses devraient lire « Propre en ordre », de Geneviève Heller. Elles y trouveront une histoire passionnante, celle de leur passé, de leurs racines et de leur identité de ménagères modèles. La ménagère suisse n'est pas la résultante naturelle d'un besoin naturel d'ordre et de propreté. Elle est le produit d'un ensemble

« Nous expions gravement la faute, sinon plus, le crime social, d'avoir sacrifié la femme aux intérêts de l'industrie, et de l'avoir arrachée au foyer pour en faire « l'ouvrière ». La manufacture a tué l'épouse et la mère, c'est-à-dire ce qu'il y a de meilleur, de plus doux et de plus fort dans l'humanité. Nous souffrons de cet attentat et nous en périrons, si nous ne nous hâtons pas d'y porter remède. » (Congrès international d'Enseignement ménager, 1908, 1, p. 62, cité par Geneviève Heller dans « Propre en ordre »)

de stratégies conscientes et organisées, développées au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe par les élites sociales de notre pays. Ces stratégies furent conçues sous la menace que comportaient les conséquences de l'industrialisation : concentration d'une population urbaine misérable, porteuse de toutes les tares physiques — maladies contagieuses, infirmités — et morales — alcoolisme, prostitution, enfance abandonnée — mais aussi culturelles — ignorance, bêtise — et politiques — révoltes, grèves, manifestations violentes. Tout cela coûtait cher à la collectivité, et mettait

en danger les privilèges des classes propres, saines, et possédantes.

Les femmes furent alors considérées comme source de ces maux. La saleté, le manque d'hygiène, les microbes propagés, les enfants à la rue, le mari au café, et de là, l'alcoolisme et la grève... Du même coup, on vit en elles le meilleur instrument pour y remédier.

La religion, l'esthétique même, contribuèrent à fortifier cette idéologie de la femme au foyer, grâce à laquelle l'ordre et la propreté du ménage sont à la base d'un ordre économique et social, et de la propreté morale qui lui est nécessaire. C'est tout un système de valeurs qui fut engagé dans ces stratégies — campagnes de propagande hygiénique, programmes d'urbanisme, d'enseignement, etc.

Et demain ?

Nous avons changé tout cela. L'idéal de la femme au foyer a été déboulonné. Les luttes, les victoires des femmes ont fait de ce passé table rase. Non ? Pas encore ? Pas complètement ?

Nous n'allons pas poser ici la même question que Geneviève Heller à la fin de son livre. « Et si la saleté revenait ? »

Nous nous proposons plutôt de réfléchir sur la réalité sociale du travail ménager — réalité économique, culturelle, mythologique, folklorique... Au-delà des anecdotes, c'est la transformation des systèmes de valeurs qui sous-tendent (peut-être à notre insu ?) l'évaluation, la dévaluation, la réévaluation des travaux d'une ménagère, que nous voulons comprendre pour mieux la maîtriser. ●

Anne-Marie Karlen

Inscriptions pour le colloque : page 23

Illustrations du dossier : Jean-Louis Besson

Bibliographie

Mariarosa Dalla Costa et Selma James, *Le pouvoir des femmes et la subversion sociale*, Librairie Adversaire, Genève 1973.

Le Foyer de l'Insurrection, textes sur le salaire pour le travail ménager ; Collectif l'Insoumise, Genève 1977.

Monique Jäggi, Henriette Lerch, *Au tour du ménage et des ménagères*, Home, sweep home, annales du centre de recherche sociale N° 6, IES, Genève 1978.

Andrée Michel (sous la direction de), *Les femmes dans la société marchande — diverses communications*, Presses Universitaires de France, Paris 1978.

IDAC, (Institut d'Action Culturelle), *Féminiser le Monde*, Document N° 10, Genève 1975.

IDAC, *Féminin Pluriel (II), De la Santé des Femmes (première partie)* Document N° 22, Genève 1981.

Cahier du GRIF, *Faire le ménage, c'est travailler*, Bruxelles, 1974 (épuisé).

Elisabeth Badinter, *L'Amour en plus*, (Histoire de l'amour maternel, du XVIIe au XXe siècle), Flammarion 1980, Livre de Poche 5636.

Geneviève Heller, *Propre en Ordre — Habitation et vie domestique, 1850-1930. L'exemple vaudois*, Editions d'En Bas, Lausanne 1979.

Gabrielle Nanchen, *Hommes et Femmes, le Partage*, Editions Favre, Lausanne 1981.

Colette Dowling, *Le Complexe de Cendrillon*, Grasset 1982.

Luisella Goldschmidt-Clermont, *Unpaid Work in the Household*, International Labour Office, Geneva 1982.

Ivan Illich, *Le travail fantôme*, Editions Seuil, Paris 1981.

Jacqueline Berenstein-Wavre, *Ménagère Aujourd'hui*, résultat d'une enquête sur le budget-ménage faite auprès de 1 300 ménagères romandes, Editions Femmes Suisses, 1974.

Incroyable mais vrai

Dix recommandations patronales pour les épouses-ménagères qui désirent encourager leur mari.

1. Veillez à ce que votre mari se sente à l'aise chez soi, car, il y doit en quelque sorte faire le plein de ses forces pour la lutte professionnelle. Un homme ayant une jolie maison rend de 30 jusqu'à 60 % de plus.
2. Tâchez de vous adapter à lui spirituellement. Etudiez son goût, ses petites faiblesses et ses passions.
3. Ne vous laissez jamais aller dans votre extérieur ! Vous devez plaire à votre mari, et il doit pouvoir être fier de vous. Une femme soignée stimule un homme de lui créer ou de maintenir un intérieur soigné.
4. Tâchez de manière systématique de gagner pour votre mari des amis. (...)
5. C'est à vous de trouver quelles sont les capacités de votre mari et ce qu'il n'est pas capable de faire. (...)
6. Quand votre mari aura reconnu et atteint son point d'efforts principal, c'est à vous de l'encourager à se mettre en fin qu'il est capable d'atteindre. (...)
7. En présence d'autres personnes parlez toujours avec grand respect de votre mari. Vous pouvez aussi tranquillement faire son éloge, car il ne peut le faire lui-même. (...)
8. Intéressez-vous à son travail, même s'il n'est pas dans votre sphère d'intérêt. Votre mari doit toujours avoir l'impression que vous prenez son travail aussi important que lui-même. (...)
9. Veillez aussi à ce que votre mari maintienne sa force élastique. Insistez pour qu'il ne traîne pas des troubles et qu'il fasse chaque année, quand il aura passé la quarantaine, un contrôle à fond chez le médecin

Extraits d'un article intitulé : « Pour la femme du boucher » *Journal suisse des Bouchers-Charcutiers*, 8 novembre 1978.

Pauvre ménagère. Eternelle servante, tu ne seras jamais toi-même. Tu n'existes que parce que ton mari doit être un bon travailleur. Ton bonheur, ton épanouissement, ta joie... personne n'y pense.